

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 8 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 065-216500314-20260708-56_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le 8 du mois de juillet à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 2 juillet 2026.

PRESENTS:

Philippe CARRERE, Maire, Joëlle GARCES, Stéphane AUZERAL, Kate MARIE CROCKER adjoints.
Sylvie BIRABEN, Béatrice BRABANT, Christian GENIEZ, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Céline FRECHOU procuration à Béatrice BRABANT
Marc CAUMONT procuration à Stéphane AUZERAL
Éric DELCASSO procuration à Kate MARIE CROCKER
Agnès LATAPIE
Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Joëlle GARCES est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **18 juin 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **18 juin 2026** est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES ROUTE DE JEZEAU ET IMPASSE COURREGE – DEVIS MOE
(56-2026)**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la Route de Jézeau et l'impasse Courrège sont situés en zone d'assainissement collectif mais ne sont pas encore desservis.
Il est donc nécessaire d'y réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif. Dans un même temps, il est également prévu de réhabiliter le réseau d'eau potable dans l'impasse Courrège.

Le bureau d'études ENEA, qui a déjà réalisé l'intégralité des études précédentes, propose d'effectuer la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 19 980€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Approuve le projet d'extension du réseau d'assainissement sur la route de Jézeau et l'impasse Courrège, ainsi la réhabilitation du réseau d'eau potable impasse Courrège,
- Valide le devis de maîtrise d'œuvre du bureau d'études ENEA pour le montant de 19 980€ HT,
- Autorise M le Maire à lancer le projet et à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau